



Vente vehicule d'occasion entre particuliers

Par **anonyme**, le **28/12/2009** à **14:28**

Bonjour,

J'ai vendu ma voiture Fiat Punto en juin 2009 avec un Contrôle technique ok.

Aujourd'hui, l'acheteur me contact après 6 mois et 5000 kms pour me dire que sa voiture surchauffe et qu'elle est immobilisé et que c'est un vice caché. Elle souhaite porter l'affaire devant les tribunaux.

Je n'ai moi, jamais eu de problèmes de surchauffe avec la voiture.

Sa demande peut elle aboutir? Quelles procédure dois je faire pour prouver ne pas connaître la panne au moment de la vente?

Merci pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **28/12/2009** à **23:39**

Bonjour,

Voir le post-it traitant de ce sujet sur le présent forum "droit de la consommation", vous y trouverez vos réponses.